



## Compte-rendu du comité directeur du 26 avril 2022

**Lieu :** Salle de l'aérodrome

**Membres du comité directeur présents :**

André BOIX, Christophe BOULET, Etienne BRESSON, Patrice CHARTIER, Alain DARRAS, Guillaume FOUCHER, Michel OZOG, Cyrille VALLET

**Membres du comité directeur absents excusés :**

Guy DAVID, Loïc GIRARD

**Adhérents présents :**

**Début de la réunion à 19h00**

**Conciliation Patrick Vallet – FFAM – CAC**

Cyrille VALLET résume au comité directeur la réunion qui a eu lieu le 13 avril dernier en présence de Patrick et Françoise VALLET, des membres du bureau (Cyrille VALLET, Alain DARRAS, Etienne BRESSON, Christophe BOULET) et en présence de Bruno MANFREDI, délégué départemental de la LAM. Cette réunion a eu lieu à la demande de Patrick VALLET après avoir demandé la médiation de la FFAM.

Au cours de cette réunion, Partrick et Françoise VALLET ont détaillé au bureau les différents événements de ces derniers mois qui ont amené à la décision de la commission de conciliation dirigée par le CNOSF.

Patrick VALLET a ensuite demandé des explications sur le dernier compte rendu du comité directeur dans lequel il est écrit :

*« Le Comité Directeur du CAC rappelle que Patrick VALLET doit s'en tenir à une pratique strictement limitée aux vols sur la plateforme Jean Guesnon de Berchères - St Germain adaptée au PMR et dans les salles d'indoor adaptées au PMR attribuées par la*

*ville de Chartres, sans participation directe ni ingérence dans le fonctionnement du club, hormis les droits que lui confère le fait d'être adhérent. En outre, Patrick VALLET ne dispose pas de mandat pour participer à l'animation des différentes sections du CAC et d'une façon générale pour intervenir dans les relations du CAC avec les instances locales, régionales ou nationales. »*

Patrick VALLET demande à ce qu'il soit précisé dans le compte rendu qu'il a accès à l'ensemble des sites du CAC et a les mêmes droits que n'importe quel autre membre. Etant donné que le compte rendu du 29 mars, ne dit pas autre chose, il est donc confirmé ici que Patrick VALLET est un membre à part entière du CAC et que par conséquent il a accès à l'ensemble des sites de vol et à la salle de l'aérodrome. Patrick VALLET doit cependant respecter la décision prise par la commission de conciliation dirigée par le CNOSF et acceptée par lui-même à savoir :

*« Monsieur Patrick VALLET renonce à contester les autres dispositions de la décision litigieuse et s'engage à ne pas exercer de fonction dirigeante au sein d'un club affilié à la FFAM jusqu'au 18 septembre 2024. »*

### **Approbation du compte rendu du comité directeur du 29 mars 2022**

La précision évoquée ci-dessus est actée et le compte rendu du comité directeur du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres du comité directeur présents.

### **FFAM : Demande de justification des manifestations 2019 & 2021**

Le club n'est pas en mesure de justifier toutes les manifestations enregistrées à la FFAM sur ces deux années.

Le classement n'est pour le moment pas remis en cause par la FFAM.

### **Organisation de la Coupe Alpina**

L'organisation est bien rodée et prête. L'ensemble des fonctions pour la bon déroulement de la manifestation sont attribuées.

Montage des barnums à partir de 14h, vendredi 29 avril.

Les membres qui peuvent venir participer à la préparation de l'événement et à l'installation des structures sont invités à rejoindre l'équipe d'organisation dès 14h vendredi sur le terrain de Berchères.

### **Bilan financier à ce jour**

Les comptes arrêtés au 19/04

Recettes	14 291 €
Dépenses	9 702 €

## **Réunion des usagers de la plateforme du 26 avril**

Une réunion d'information a eu lieu mardi 26 avril avec l'ensemble des associations de la plateforme afin de les informer que l'aérodrome accueillera du 10 au 14 juillet les hélicoptères de l'armée qui participeront au défilé du 14 juillet sur les Champs Elysées.

### **Cyrille VALLET demande à prendre la parole :**

« La tournure que prend la présidence du club depuis un certain temps n'est plus en phase avec ma vision d'une présidence d'un club de loisir et sportif. Après plusieurs jours de réflexion, j'ai donc décidé de démissionner de mon poste de président et du CODIR à compter de ce soir. »

Cyrille VALLET rend le matériel drone FPV appartenant au club qu'il avait en garde chez lui.

### **Christophe BOULET prend également la parole :**

Il informe le comité directeur de sa démission de son poste de secrétaire du CAC ainsi que de son poste de membre du comité directeur avec effet immédiat. Il explique « avoir pris du plaisir à participer à la vie du club tant qu'on gardait à l'esprit que l'aéromodélisme est un loisir, qu'on adhère à un club pour prendre du plaisir et qu'on s'engage dans l'animation de ce club bénévolement pour le faire vivre dans un esprit amical et apaisé. Depuis plusieurs semaines, ce n'est plus le cas et les conditions d'une implication en toute sérénité, ne sont plus réunies. »

### **Alain DARRAS prend la parole à son tour.**

Il informe le comité directeur que « dans ce contexte je n'ai ni la volonté ni l'énergie nécessaire pour assurer l'intérim de la présidence jusqu'à une prochaine AG, je démissionne donc de la vice-présidence et du Codir avec effet immédiat. »

Il revient aux membres du bureau encore en fonction d'organiser une assemblée générale extraordinaire afin d'élire de nouveaux membres au CODIR et un nouveau président.

### **Fin de la réunion à 21:00**